



Recrutement d'un joueur arrivant de l'étranger

Thématique :

- Présidence
- Administration et Finances
- Haut Niveau
- Formation & Emploi
- Marque

- Jeunesse & Territoires
- Compétitions & Vivre Ensemble
- Affaires juridiques et Institutionnelles
- 3x3

Destinataires :

- Comités
- Ligues
- Ligues et Comités

- Ligues, Comités et Clubs
- CTS

Nombre de pièces jointes : 1

Information

Echéance de réponse :

Ce qu'il faut retenir :

- Tout club souhaitant recruter un joueur **précédemment licencié ou ayant évolué à l'étranger (saison précédente ou antérieure)** doit obtenir une lettre de sortie ;
- Tout club souhaitant recruter un **joueur mineur venant de l'étranger doit suivre une procédure spécifique** ;

La présente note a pour but d'accompagner au mieux les clubs dans leurs démarches relatives aux transferts internationaux.

Tout manquement est susceptible d'engager la responsabilité du club et de l'entraîneur qui aura fait jouer un joueur irrégulièrement qualifié.

RECRECUTER UN JOUEUR MAJEUR

Article 412 des RG

Ce qu'il savoir :

- Toute personne, **précédemment licenciée ou ayant évolué à l'étranger (ex : université américaine), qui sollicite une extension « joueur compétition »**, doit obtenir une lettre de sortie ;
- Une lettre de sortie doit être obtenue pour tout joueur licencié la saison précédente ou lors d'une saison antérieure (*absence de pratique du basket pendant une ou plusieurs années*).
- Seule la FFBB est compétente pour enclencher la procédure auprès de la FIBA ;

Ce qu'il faut faire :

Pour obtenir une lettre de sortie il faut :

- Créer la demande en ligne sur le logiciel fédéral (FBI) depuis l'onglet « gestion des entrées/sorties » et remplir les champs obligatoires (**voir imprimé-écran ci-après**) ;
- Joindre obligatoirement la copie du passeport ou de la carte d'identité (en cours de validité) du joueur ou de la joueuse ;
- **Renseigner le nom de l'agent FIBA (ou de son associé) intervenant dans le transfert** ;
- Procéder au **paiement des frais administratifs (250CHF)** en ligne sur la plateforme FIBA à l'aide du lien transmis par courriel par le service qualification ;
- Transmettre la preuve de paiement au service qualification ;

Gestion des entrées/sorties CRÉER

Type de demande - Etat de la demande - Numéro de la demande

Fédé. de provenance - Fédé. destinataire

Recherche sur la date de la demande:

Entre - Et - Date lettre de sortie

Nom - Prénom - N° national

Nationalité -

RECHERCHER

Demande d'entrée/sortie

Type de demande * Entrée - Groupement * -

Fédé. de provenance * Choisir... - Nom du club étranger *

Joueur

N° National du joueur -

Nom du joueur * - Prénom du joueur * - Date Naiss. du joueur * - Nationalité du joueur * Choisir...

DEPOSER PASSEPORT - Préinscription liée : Choisir...

Dernière saison jouée * Choisir...

Agent

N° National de l'agent -

Nom de l'agent - Prénom de l'agent - N° FIBA de l'agent - Nationalité de l'agent Choisir...

Niveau d'intervention de l'agent Choisir...

- Il est également possible **d'associer** une demande de lettre de sortie à une préinscription cochant la case « *joueur nécessitant une lettre de sortie* » ;

Création d'une pré-inscription

Généralités

Organisme * - Saison 2023-2024 -

Licencié -

Mutation Surclassement Charte d'engagements CF/PN (NM2, NM3, PNM, NF1, NF2, NF3 et PNF)

Nom * - Prénom * - E-mail *

Date de naissance * - Sexe - Tarif personnalisé (1) - Remise % (1) %

Joueur nécessitant une lettre de sortie - Lettre de sortie Lettre d'entrée - [Créer une demande de lettre de sortie](#)

(1) Vous pouvez fournir un tarif personnalisé ou une remise en % sur la licence du joueur. Indiquez une remise entre 0 et 100 % sur le tarif qui sera appliqué à ce licencié

RECRUTER UN JOUEUR MINEUR

Article 412.2 des RG

Il s'agit d'une procédure spécifique très encadrée et prévue par les dispositions FIBA.

Le transfert international d'un joueur, quelle que soit sa nationalité, n'est pas permis avant l'âge de 18 ans. Néanmoins, afin de proposer une licence à un joueur mineur, **les éléments listé ci-dessous doivent être transmis** au service qualification :

- Courrier du joueur (expliquant les raisons de sa venue en France)
- Courrier des parents (expliquant les raisons du transfert)
- Courrier du club d'accueil (indiquant qu'il accueille le joueur ou la joueuse)
- Autorisation parentale
- Certificat de scolarité
- Justificatif de logement (à défaut, une déclaration sur l'honneur de l'hébergeant ainsi que sa pièce d'identité).
- Copie du passeport du joueur
- Copie du passeport de ses parents
- National Team Declaration (ci-joint)

Ce que je dois savoir :

- La FIBA, après étude du dossier, va qualifier le transfert soit de « **transfert lié au basket** », ou soit de « **transfert non lié au basket** ».
- Si le transfert est qualifié de transfert lié au basket, la FIBA est susceptible de demander le règlement d'un droit financier de 3000 CHF correspondant aux Fonds de Solidarité, afin de finaliser la procédure.

CAS PARTICULIER : (Je souhaite recruter un joueur d'origine étrangère qui m'indique n'avoir jamais été licencié à l'étranger avant de solliciter une première licence auprès de la FFBB) :

Dans ce type de situation, une de lettre de sortie doit être sollicitée auprès de la fédération d'origine du joueur et ce même si ce dernier n'y a jamais pratiqué le basket en club.

Pour cela, les éléments listé ci-dessous doivent être transmis au service qualification:

- Copie du passeport du joueur ;
- Player Self Déclaration (ci-joint)
- National Team Declaration (ci-joint, pour les joueurs mineurs).

Cette démarche n'est pas soumis au paiement des frais administratifs de 250CHF contrairement à une demande de lettre de sortie pour un joueur majeur précédemment licencié à l'étranger ;

A savoir :

- **Tout manquement à ces procédures est susceptible d'engager la responsabilité du club et de l'entraîneur qui aura fait jouer un joueur irrégulièrement qualifié, ce qui peut engendrer :**
 1. **Un retrait de qualification ;**
 2. **La perte par pénalité d'une rencontre ;**
 3. **La régularisation du transfert auprès de la FIBA (=amende financière)**
 4. **L'ouverture d'un dossier disciplinaire**

Contact : 01.53.94.25.40

E-mail : qualification@ffbb.com

Rédacteur	Vérificatrice	Approbateur
Christian MISSER Président de la Commission Fédérale des Qualifications Aldric SAINT-PRIX Chargé de missions – Service Juridique et Institutionnel	Stéphanie PIOGER Vice-Présidente	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2024-06-17-NOTE-LR-CD-CLUBS-6 DAJI – Recrutement d'un joueur arrivant de l'étranger	

